Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260929-DELIB2026051-DE

Mairie de Val d'Izé

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

**Membres élus :** 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 21

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membres absents :** M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-051**
**OBJET** : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – REMPLACEMENT DE CABLES

**Le Maire expose :**

« Fin juillet, nous avons constaté que les câbles de l'éclairage public du parking du centre culturel avaient été volés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et le SDE 35 a été sollicité pour effectuer des travaux de remplacement.
Ces travaux ne sont pas assujettis à la TVA, le coût est de 11 132,16€. Le montant de la participation du SDE 35 est de 20%, soit un reste à charge pour la commune de 8 907,73€.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord de participation transmis par le SDE 35 pour la réalisation d'une étude sur le réseau éclairage public d'un montant de 11132,16€ et prévoyant une participation du SDE 35 à hauteur de 20% soit un reste à charge pour la commune de 8 907,73€.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**
**Le Maire, Bruno DELVA**

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)